

# Fiche de données de sécurité

page: 1/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

# 1.1. Identificateur de produit

# **Futura®**

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact: BASF France SAS 176, rue Montmartre 75002 PARIS FRANCE

\_\_\_\_\_

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

### Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

# Classement/étiquette en vigueur en France.

#### Pictogramme:







#### Mention d'avertissement:

#### Attention

#### Mention de Danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la

santé humaine et l'environnement.

#### Conseil de Prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un

équipement de protection des yeux et du visage.

P201 Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

#### Conseils de prudence (Intervention):

P333 + P313 En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau

et au savon.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut produire une réaction allergique. Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one, 2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphtho(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile

## 2.3. Autres dangers

#### Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.1. Substances

Non applicable

# 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, suspension concentrée (SC)

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

125 g/l Dithianon

561 g/l Potassium phosphonates (Dipotassium phosphonate + Monopotassium phosphonate)

CAS No. 13492-26-7 + CAS No. 13977-65-6

as phosphonic acid

Ingrédients soumis à réglementation

dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphtho(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile

Teneur (W/W): 9,1 % Aquatic Chronic 1 Numéro CAS: 3347-22-6 Aquatic Acute 1

Numéro-CE: 222-098-6 Carc. 2 Numéro INDEX: 613-021-00-0 Skin Sens. 1A

Eye Dam. 1

Substance avec limite d'exposition Acute Tox. 4 (par voie orale)

professionnelle EU Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière)

H302, H317, H318, H330, H351, H400, H410

Monopotassium phosphite

Teneur (W/W): < 40 % Eye Dam./Irrit. 2

Numéro CAS: 13977-65-6 H319

phosphonate de dipotassium

Teneur (W/W): < 5 % Eye Dam./Irrit. 2

Numéro CAS: 13492-26-7 H319

Numéro-CE: 236-809-2

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Teneur (W/W): < 0,0015 % Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière)

Numéro CAS: 2682-20-4 Acute Tox. 3 (par voie orale) Numéro-CE: 220-239-6 Acute Tox. 3 (par voie cutanée)

Numéro d'enregistrement REACH: Skin Corr. 1B 01-2120764690-50 Eye Dam. 1

Numéro INDEX: 613-326-00-9 Skin Sens. 1A

Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1
Facteur M - aigüe: 10
Facteur M - chronique: 1

H330, H317, H314, H301 + H311, H400, H410

EUH071

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1A: >= 0,0015 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

#### Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

#### Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

#### Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

#### Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11. (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre, cyanures, composés de silice, composés halogénés Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

## 5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

#### Autres informations:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à :-5 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) endessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à :40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) audessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

3347-22-6: dithianon (ISO)

VME 0,063 mg/m3

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

### Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

# Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

#### Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. L'utilisateur final (agriculteur, ...) doit se référer, pour le contrôle de son exposition et de sa protection individuelle, aux indications figurant en rubrique 15 du présent document.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide Etat physique: liquide Couleur: brun(e)

Odeur: odeur faible, légèrement acide

Seuil olfactif:

Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.

Température de cristallisation: env. -20 °C Température d'ébullition: env. 100 °C

Données se rapportant au solvant

Inflammabilité: non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite supérieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Point d'éclair: (ISO 2719)

Non inflammable.

Température d'auto-inflammation: env. 341 °C (Règlement (CE) N° 440/2008, A.15)

Décomposition thermique: 145 °C, 20 kJ/kg (DSC (OECD 113))

190 °C, 20 kJ/kg (DSC (OECD 113)) 250 °C, 120 kJ/kg (DSC (OECD 113))

Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la

classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.

Valeur du pH: env. 4 - 6

(eau, env. 1 %(m), env. 20 °C)

Viscosité dynamique: env. 23 mPa.s (OECD 114)

(env. 20 °C, 100 1/s)

Solubilité dans l'eau: dispersible

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

non applicable

Pression de vapeur: env. 23 hPa

(20 °C)

(20 °C)

Données se rapportant au solvant

Densité: env. 1,37 g/cm3 (Ligne directrice 109 de

l'OCDE)

densité de vapeur relative (air):

non applicable

#### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant (Règlement (CE) N° 440/2008,

A.21)

#### Autres caractéristiques de sécurité

Autres informations: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et

chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

Vitesse d'évaporation:

non applicable

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

# 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Faiblement toxique après ingestion unique. Faible toxicité après une inhalation de courte durée.

Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

CL50 rat (par inhalation): > 4,79 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée. Concentration la plus élevée techniquement possible. Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritation en cas de contact avec les yeux. Non-irritant pour la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: Irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphtho(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: sensibilisant pour la peau (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

Une solution aqueuse a été testée.

-----

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphtho(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile

Evaluation du caractère cancérogène:

Indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale.

\_\_\_\_\_

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphtho(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile

Evaluation du caractère tératogène:

En expérimentation animale, la substance n'a pas causé de malformations. Les quantités importantes à l'origine d'une modification de l'évolution du poids chez les animaux adultes, ont toutefois eu un effet néfaste sur le développement.

\_\_\_\_\_

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphtho(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

En cas d'exposition répétée, la substance peut endommager des organes spécifiques. Provoque des dommages aux reins

-----

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

#### Danger par aspiration

non applicable

#### Effets interactifs

Pas de données disponibles.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,33 mg/l, Oncorhynchus mykiss (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 1,12 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 3,6 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

Données relatives à :dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphtho(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (79 j) 0,0039 mg/l, Oncorhynchus mykiss (semi-statique)

-----

Données relatives à :dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphtho(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) 0,060 mg/l, Daphnia magna (Ligne directrice 211 de l'OCDE, semi-statique)

page: 13/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

-----

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphtho(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Suivant les critères de l'OCDE le produit n'est pas facilement biodégradable, mais potentiellement biodégradable (inherently biodegradable).

-----

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphtho(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration(FBC): 28 (3 j), Oncorhynchus mykiss (Ligne directrice 305 E de l'OCDE)

Ne s'accumule pas dans les organismes.

-----

### 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphtho(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

-----

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **Transport terrestre**

**ADR** 

Numéro ONU ou numéro U

d'identification:

UN3082

Nom d'expédition des MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE Nations unies: L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DITHIANON)

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage: III
Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur: Aucun connu

RID

Numéro ONU ou numéro UN3082

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

d'identification:

Nom d'expédition des MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE Nations unies: L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DITHIANON)

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

# Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro UN3082

d'identification:

Nom d'expédition des MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE Nations unies: L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DITHIANON)

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

#### Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

#### **Transport maritime** Sea transport

**IMDG IMDG** 

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Nations unies:

UN 3082

UN number or ID

UN 3082

Nom d'expédition des

MATIERE DANGEREUSE DU UN proper shipping

**ENVIRONMENTAL** LY HAZARDOUS

POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEME NT, LIQUIDE,

name: SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

number:

(DITHIANON)

N.S.A.

(DITHIANON)

Classe(s) de danger pour

Transport hazard 9, EHSM

9, EHSM

le transport: Groupe d'emballage: Dangers pour

Ш oui class(es): Packing group: Ш Environmental ves

l'environnement: Polluant marin: OUI hazards: Marine pollutant:

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

YES

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

EmS: F-A: S-F

Special precautions

EmS: F-A: S-F

for user:

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Nom d'expédition des

Nations unies:

**MATIERE** DANGEREUSE DU

POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEME NT, LIQUIDE, N.S.A.

(DITHIANON)

Ш

oui

Groupe d'emballage: Dangers pour

Classe(s) de danger pour

l'environnement: Précautions particulières à

le transport:

prendre par l'utilisateur:

UN number or ID UN 3082

number:

UN proper shipping

name:

LY HAZARDOUS SUBSTANCE. LIQUID, N.O.S. (DITHIANON)

**ENVIRONMENTAL** 

UN 3082

9, EHSM Transport hazard 9, EHSM

class(es):

Packing group: Environmental

hazards:

Aucun connu Special precautions

for user:

None known

Ш

ves

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

# 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

# 14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

# Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

# **Autres informations**

Le produit peut être expédié comme non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins selon les dispositions de divers organismes de réglementation : ADR, RID, ADN : disposition spéciale 375 ; IMDG : 2.10.2.7 ; IATA : A197 ; TDG : disposition spéciale 99(2) ; 49CFR : §171.4 (c) (2) et aussi la disposition spéciale 375 dans l'annexe B qui est réglementée en Chine "Regulations Concerning Road Transportation of Dangerous Goods Part 3 : Index of dangerous goods name and transportation requirements" (JT/T 617.3)

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 75

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Entrée dans la liste dans la règlementation: E1

La classification s'applique aux conditions standard de température et de pression

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 102

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Equipements de protection individuelle pour l'utilisateur final (agriculteur,...)

Pendant la préparation de la bouillie et en cours d'application :

Protection de l'opérateur et du travailleur

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement)

et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur, porter :

Zone agricole: Pulvérisateur pneumatique ou atomiseur

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

o Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)

EPI vestimentaire conforme à la norme EN ISO 27065/A1

o EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus la combinaison de travail.

Lunettes ou écran facial certifiés EN 166 :2002 (CE, Sigle 3)

OU

Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)

Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009 (selon le niveau de protection demandé pendant l'application)

Lunettes ou écran facial certifiés EN 166:2002 (CE, Sigle 3)

Pendant l'application - pulvérisation vers le haut :

Si application avec tracteur avec cabine:

EPI vestimentaire conforme à la norme EN ISO 27065/A1

o Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C), dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de cabine.

Si application avec tracteur sans cabine:

- o Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche,
- o Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C), dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Zone agricole : Pulvérisateur à dos en plein champ

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

- o Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)
- o Combinaison de protection non tissée de catégorie III type 4.

Pendant l'application

- o Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)
- o Combinaison de protection non tissée de catégorie III type 4 avec capuche.
- o Bottes de protection certifiées EN 13 823-3

Pour le travailleur, porter

EPI vestimentaire conforme à la norme EN ISO 27065

o En cas de contact avec la culture traitée, gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.

Ne pas stocker la préparation à une température > 40°C.

Protection des personnes présentes et des résidents: respecter une distance d'au moins 10 m non réductible par rapport à l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement, l'espace susceptibles d'être fréquenté par les résidents ou les lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière à proximité de ces traitements.

page: 19/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

Délai de rentrée : 48h après traitement

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Eye Irrit. Irritation des yeux
Skin Sens. sensibilisation de la peau

Carc. Cancérogénicité

Aquatic Acute Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic Danger pour le milieu aquatique - chronique

Eye Dam. Des lésions oculaires graves

Acute Tox. Toxicité aiguë

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Skin Corr. Corrosion cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la

santé humaine et l'environnement.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H301 + H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

#### <u>Abréviations</u>

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises

page: 20/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 08.10.2024 Version: 11.0

Date / Version précédente: 04.04.2024 Version précédente: 10.1

Produit: Futura®

(ID Nr. 30601870/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 28.02.2025

dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.